



Remboursement d'un trop perçu

Par **eliaure**, le **09/06/2010** à **15:34**

Bonjour,

Cliente (signature du contrat : 25 aout 2009) puis tres rapidement mécontente du service proposé par la société "" "" "", je finis par recevoir ma dernière facture valant résiliation le 20 janvier 2010.

Lettres sans réponse, appels téléphoniques multiples, estimation de consommation d'électricité monstrueuse, option non désirée mais tarifée malgré tout, bref des factures d'un montant exorbitant, des personnes volontairement incapables, des lettres de relances d'intrum justicia pour régularisation d'impayé alors qu'au contraire j'attends des remboursements. Le stress des créanciers, je finis par payer car l'on m'affirme qu'une fois que je l'aurais fait, le remboursement sera effectif 24h plus tard et que cela évitera que mon dossier aille au service contentieux, ce qui engendrerait des frais supplémentaires etc...

Je ne sais plus que faire, je souhaiterai porter plainte contre cette société arnaque, mais auprès de quel tribunal dois je me rapprocher, on m'a parlé du tribunal de proximité, d'une requête en injonction de payer auprès des greffes du tribunal d'instance, mais le montant de mon remboursement s'élève à 300 euros, est que je rentre dans ce cadre, je n'y comprends rien, pouvez vous m'indiquer la marche à suivre s'il vous plait ?

Merci,

Aurélie